



Crous de Corse

Bourse sur critères sociaux

Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants issus des milieux les plus modestes.

Sont éligibles aux bourses sur critères sociaux, les étudiants dont le revenu de la famille est inférieur à 33 100 euros par an.

Elles sont attribuées pour 10 mois en fonction :

1. des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal appréciées par rapport à un barème national
2. de l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études
3. du nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence

Procédure unique de demande : le Dossier social étudiant

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse sur critères sociaux et de logement en résidence universitaire. Il doit être constitué chaque année. L'étudiant, ou futur étudiant, doit **faire sa demande** par internet à **partir du 15 janvier**, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

Service du Dossier social étudiant

Pour tout renseignement un seul contact : le service du Dossier Social Étudiant.
Pour le contacter :

- par internet **en utilisant le formulaire de contact du site messervices.etudiant.gouv.fr** (recommandé)